

POUR LA LIBERTÉ DE MANIFESTER & CONTRE LA RÉPRESSION

Manifestations empêchées, dispositifs policiers démesurés, provocations policières, humiliations, perquisitions, gardes à vue, comparutions immédiates, gazages et matraquages systématiques, évacuations violentes, tirs tendus de Flash-Ball et de grenades de désencerclement, passages et interpellations, détentions préventives, plus de 1000 condamnations, des centaines de blesséEs, certainEs mutiléEs...

Depuis novembre, la criminalisation et la répression des gilets jaunes, des lycéenNEs, des habitantEs des quartiers populaires, des sans-papiers et réfugiéEs, des étudiantEs, des sans logis, des syndicalistes, des militantEs ... et du mouvement social en général s'accroissent.

De plus, le gouvernement annonce pour début février l'adoption d'une nouvelle loi liberticide : création d'un fichier de manifestants, interdiction individualisée de manifester et assignation à résidence, fouilles et palpations à l'entrée des manifestations, pénalisation des personnes qui participent à une manifestation non déclarée...

Pour exiger :

- le retrait du projet de loi « Répression » de Macron-Philippe-Retailleau contre le droit de manifester
- l'abandon des poursuites à l'encontre des victimes de la répression policière et leur indemnisation
- l'interdiction des armes mutilantes dites « intermédiaires » (flash-balls, grenades de désencerclement...)
- l'arrêt des violences policières et la fin de l'impunité

Pour l'examen du projet de loi à l'Assemblée

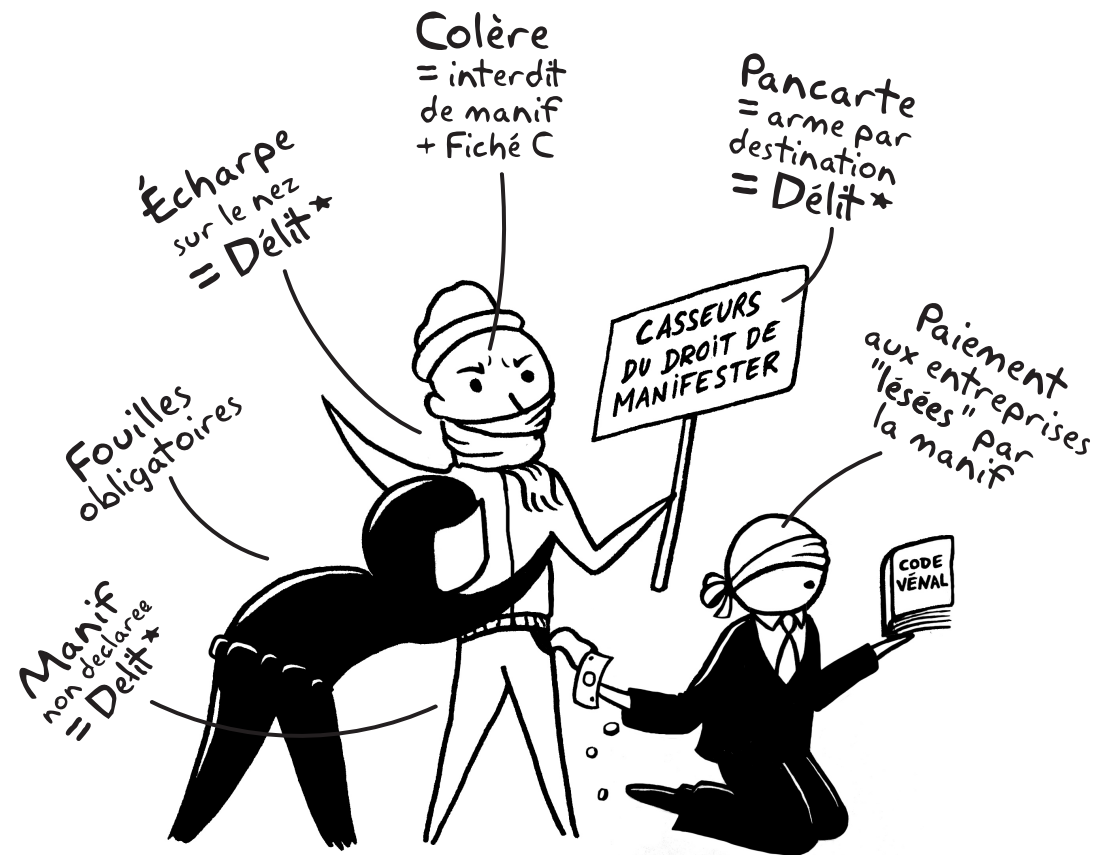
Meeting de rue mardi 22 janvier de 18h à 20h

Place Edouard Hériot – M° Assemblée Nationale

Mardi 29 janvier, Manifestation vers l'Assemblée

RV à 18h Fontaine St Michel – M° St Michel

Premiers signataires : Amélior, ASSO-Solidaires, ATTAC, ATMF, Campagne BDS France, CNT-FTE, Collectif des Universitaires contre les violences policières, Comité Adama, CRLDHT, DAL, Droits devant !, Emancipation Tendance Intersyndicale, Femmes Plurielles, Fondation Copernic, FTICR, LDH Paris 18, UJFP, UTAC, SNJ...
Ainsi que : Alternative Libertaire, Ensemble!, Gauche Démocratique et Sociale, Coopérative Ecologie Sociale, Décroissance IDF, NPA, Parti de Gauche, POID...



LA LIBERTÉ DE MANIFESTER DEMAIN?

* Délit = tu risques 3 ans de prison et 50000€ d'amende

Loi anti-Manif, dite "anti-casseurs" en discussion à l'Assemblée dès le 22 janvier

- art. 1 - Tu seras fouilléE au corps avant d'entrer dans une manif (sacs et poussettes aussi...) et condamné à 3 mois de prison et 3750€ si tu feintes le contrôle
 - art. 2 - Tu seras interditE de manifester si toi ou tes potes sont trop en colère au goût du préfet, tu seras enfermé pendant la manif, et vous serez Fichés C
 - art. 4 - Si tu mets une écharpe sur ton nez : 1 an de prison et 45000€ d'amende max
 - art. 5 - Si t'as sur toi des lunettes de piscine, une pancarte, un coupe-ongle « ou tout autre objet susceptible de constituer une arme par destination » en manif : tu risques 3 ans de prison et 50000€ d'amende
 - art. 7 - T'étais dans la manif et t'as eu une condamnation ? L'Etat prendra tes sous pour le manque à gagner de Vinci ou les dégâts divers...
- Bonus : Tu risques une condamnation rien que pour avoir été à une manif non déclarée

POUR LA LIBERTÉ DE MANIFESTER & CONTRE LA RÉPRESSION

Manifestations empêchées, dispositifs policiers démesurés, provocations policières, humiliations, perquisitions, gardes à vue, comparutions immédiates, gazages et matraquages systématiques, évacuations violentes, tirs tendus de Flash-Ball et de grenades de désencerclement, passages et interpellations, détentions préventives, plus de 1000 condamnations, des centaines de blesséEs, certainEs mutiléEs...

Depuis novembre, la criminalisation et la répression des gilets jaunes, des lycéenNEs, des habitantEs des quartiers populaires, des sans-papiers et réfugiéEs, des étudiantEs, des sans logis, des syndicalistes, des militantEs ... et du mouvement social en général s'accroissent.

De plus, le gouvernement annonce pour début février l'adoption d'une nouvelle loi liberticide : création d'un fichier de manifestants, interdiction individualisée de manifester et assignation à résidence, fouilles et palpations à l'entrée des manifestations, pénalisation des personnes qui participent à une manifestation non déclarée...

Pour exiger :

- le retrait du projet de loi « Répression » de Macron-Philippe-Retailleau contre le droit de manifester
- l'abandon des poursuites à l'encontre des victimes de la répression policière et leur indemnisation
- l'interdiction des armes mutilantes dites « intermédiaires » (flash-balls, grenades de désencerclement...)
- l'arrêt des violences policières et la fin de l'impunité

Pour l'examen du projet de loi à l'Assemblée

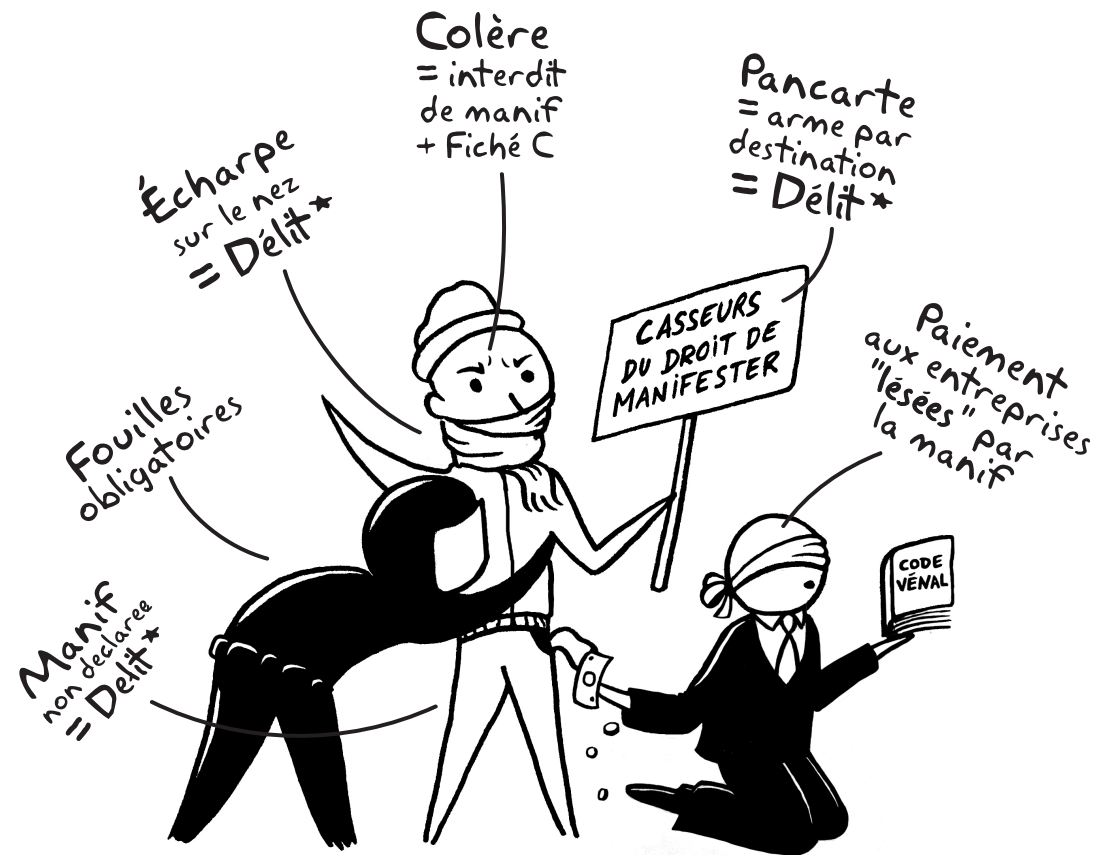
Meeting de rue mardi 22 janvier de 18h à 20h

Place Edouard Hériot – M° Assemblée Nationale

Mardi 29 janvier, Manifestation vers l'Assemblée

RV à 18h Fontaine St Michel – M° St Michel

Premiers signataires : Amélior, ASSO-Solidaires, ATTAC, ATMF, Campagne BDS France, CNT-FTE, Collectif des Universitaires contre les violences policières, Comité Adama, CRLDHT, DAL, Droits devant !, Emancipation Tendance Intersyndicale, Femmes Plurielles, Fondation Copernic, FTICR, LDH Paris 18, UJFP, UTAC, SNJ...
Ainsi que : Alternative Libertaire, Ensemble!, Gauche Démocratique et Sociale, Coopérative Ecologie Sociale, Décroissance IDF, NPA, Parti de Gauche, POID...



LA LIBERTÉ DE MANIFESTER DEMAIN?

* Délit = tu risques 3 ans de prison et 50000€ d'amende

Loi anti-Manif, dite "anti-casseurs" en discussion à l'Assemblée dès le 22 janvier

- art. 1 - Tu seras fouilléE au corps avant d'entrer dans une manif (sacs et poussettes aussi...) et condamné à 3 mois de prison et 3750€ si tu feintes le contrôle
 - art. 2 - Tu seras interditE de manifester si toi ou tes potes sont trop en colère au goût du préfet, tu seras enfermé pendant la manif, et vous serez Fichés C
 - art. 4 - Si tu mets une écharpe sur ton nez : 1 an de prison et 45000€ d'amende max
 - art. 5 - Si t'as sur toi des lunettes de piscine, une pancarte, un coupe-ongle « ou tout autre objet susceptible de constituer une arme par destination » en manif : tu risques 3 ans de prison et 50000€ d'amende
 - art. 7 - T'étais dans la manif et t'as eu une condamnation ? L'Etat prendra tes sous pour le manque à gagner de Vinci ou les dégâts divers...
- Bonus : Tu risques une condamnation rien que pour avoir été à une manif non déclarée